

DELIBERATION N°1 - Bilan 2018 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 11 206,51€ et d'un excédent d'investissement de 250,32€, soit un excédent global de 11 456,83€ pour 2018 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2018, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose la restitution de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2018, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

DELIBERATION N°1 - Modification du guide des participations du SIED 70

Le Bureau adopte les nouvelles modalités de financement des travaux qui seront applicables pour tout dossier présenté à compter du 24 janvier 2019. Les fiches jointes en annexes récapitulent l'ensemble du dispositif des aides aux communes.

DELIBERATION N°2 - Programmation des travaux 2019

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2019 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 10 extensions à Bouhans et Feurg, Comberjon, Conflans sur Lanterne, Faverney, Francalmont, Francheville, Héricourt, Montarlot les Rioz, Vaivre et Montoille et Vantoux Longeville.
- ✚ 5 renforcements à Beaumotte les Pin, Chauvignotte, Crevans et la Chapelle les Granges, Saint Sulpice et Servance Miellin.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Raze et Saint Sulpice.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Fontaine les Luxeuil, Rigny et Servance.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus de petites sections à La Longine, Plancher Bas et Sornay

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 5 extensions à Cirey, Bouhans et Feurg, Chapelle Saint Quillain, Faverney et Velleguindry.
- ✚ 2 renforcements à Angirey et Faverney.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Tavey

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

4 opérations à Angirey, Faverney, Saint Sulpice et Sornay.

DELIBERATION N°3 - Bilan 2018 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 11 206,51€ et d'un excédent d'investissement de 250,32€, soit un excédent global de 11 456,83€ pour 2018 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2018, le Bureau syndical charge le Président de la restitution de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2018, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°4 - Accord-cadre pour la fourniture de postes de transformation, d'armoires de coupures HTA et de transformateurs.

Le Bureau syndical décide de l'adhésion du SIED 70 au groupement d'achat de transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure HTA avec le SDED 52 (Syndicat d'Energie de la Haute-Marne), le SIED 70 sera le coordonnateur. Il décide du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 5 accords-cadres d'une durée de 3 ans renouvelables de 3 période d'une année avec une estimation de 2 500 000 €HT pour la période maximale de 6 ans, et approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

DELIBERATION N°5 - Convention avec les Lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE (PRO-INNO-08)

Le Bureau adopte le projet de convention de partenariat quadripartite avec les lauréats TEPCV : la Communauté de communes du Pays Riolois, la Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois, l'Association du Pays des 7 Rivières pour le reversement du résultat de la vente des CEE TEPCV (PRO-INNO-08).

DELIBERATION N°6 - Avenant à la convention d'achat des CEE (PRO-INNO-08)

Suite à la montée des prix de vente des CEE et à la négociation engagée avec l'entreprise Economie d'Energie, le Bureau adopte le projet d'avenant à la convention d'achat des CEE sur les bases ci-après :

- Vente de 0 à 300 000 MWh cumac au prix de 4,5 €/ MWh cumac,
- Vente de 301 000 à 950 000 MWh cumac au prix de 5 €/ MWh cumac.

DELIBERATION N°7 - Suppression de poste

Le Bureau syndical accepte la proposition du Président de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019.

DELIBERATION N°8 - Réévaluation de la fonction de Chargé de mission Energies Renouvelables

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président d'établir une réévaluation de la rémunération de l'agent contractuel « Chargé de mission Energies Renouvelables » à compter du 1^{er} mars 2019.